Rapport Annuel

1999-2000

Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

ORDRE des
du QUÉBEC

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec assure la protection du public en surveillant l'exercice de la profession. L'Ordre favorise le développement professionnel des hygiénistes dentaires au Québec, soutient le leadership de ses membres en matière de prévention et d'éducation et encourage l'atteinte de l'excellence dans l'exercice de la profession. L'Ordre assure le respect de normes élevées en matière d'exercice et d'éthique professionnelle par ses membres, contribuant sans cesse à l'amélioration de la santé buccodentaire des Québécois.

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec vise :

Une meilleure connaissance de la profession au sein de la population;

Le leadership des hygiénistes dentaires en matière d'éducation et de prévention en santé buccodentaire;

La reconnaissance et l'utilisation optimale des connaissances et des compétences des hygiénistes dentaires par les employeurs permettant ainsi de mieux servir le public;

Le respect de la législation et de la réglementation en vigueur par tous les intervenants du secteur dentaire;

L'amélioration de la santé buccodentaire de toute la population en agissant en partenariat avec les autres professionnels de la santé;

L'accroissement des services et de la mobilité des professionnels auprès des personnes à besoins particuliers afin d'assurer l'entière accessibilité aux soins préventifs en hygiène dentaire.

Les objectifs stratégiques qui suivent découlent de l'analyse des éléments du diagnostic stratégique.

Multiplier les interventions en prévention et en éducation auprès des clientèles cibles en croissance sans pour autant délaisser les différentes clientèles actuelles. Les clientèles visées sont : les aînés, les immigrants et les élèves du réseau scolaire;

Consolider les liens avec les membres de façon à développer une force mobilisatrice;

Accroître la visibilité de l'Ordre et la reconnaissance des hygiénistes dentaires à titre de références professionnelles pour le public;

Optimiser l'apport et les compétences du professionnel qu'est l'hygiéniste dentaire en assurant la pleine reconnaissance de ses compétences et consolider la profession au sein du secteur dentaire;

Parfaire les connaissances et les compétences de l'hygiéniste dentaire pour répondre aux défis technologiques et aux besoins changeants des clientèles;

Positionner stratégiquement l'Ordre auprès des instances politiques et décisionnelles et dans le projet de réforme du système professionnel québécois en cours, de façon à faciliter la réalisation de ses objectifs.

Montréal, le 30 mai 2000

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
HÔTEL DU PARLEMENT
Bureau 1.30
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de Président de l'Assemblée nationale, le vingt-cinquième rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Linda Goupil

Montréal, le 30 mai 2000

Madame Linda Goupil
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
1200, route de l'Église, 9e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le vingt-cinquième rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma plus haute considération et de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,

Johanne Côté, H.D.

Montréal, le 30 mai 2000

Monsieur Jean-K. Samson, président
OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
800, place D'Youville, 10e étage
Québec (Québec)
G1R 5Z3S

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, le vingt-cinquième rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente,

Johanne Côté, H.D.

Présidente :	Johanne Côté, H.D.	(régions 14 et 15)
Administrateurs :	Agathe Bergeron, H.D.	(région 04)
	Ghislaine Bergeron, H.D.	(régions 02 et 10)
	Francine Demeules, H.D.	(régions 01, 09 et 11)
	Lucie Bonin, H.D.	(régions 05 et 16)
	Gisèle Choquette, H.D.	(régions 05 et 16)
	Anh Thi Ho, H.D.	(régions 06 et 13)
	Julie Nadeau, H.D.	(régions 03 et 12)
	Elaine Picard, H.D.	(régions 06 et 13)
	Isabelle Tanguay, H.D.	(régions 05 et 16)
	Paule Trépanier, H.D.	(régions 07 et 08)
	Van Vu, H.D.	(régions 03 et 12)

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec :	Colette Beauchesne
	Pierre Brazé
	Louise Carpentier

Présidente	Johanne Côté, H.D.
Vice-présidente	Agathe Bergeron, H.D.
Trésorière	Gisèle Choquette, H.D.
Administratrice	Isabelle Tanguay, H.D.
Administratrice nommée	Colette Beauchesne

Directrice générale et secrétaire	Suzie Prince, M.B.A., Adm.A.
Coordonnateur des services professionnels	Éric Henry, LL. B., B.A.A.
Inspecteurs-enquêteurs	Denyse Brouillard, H.D.
	Carolle Bujold, H.D.
Secrétaire administrative	Mireille Beaudry
Technicien à la comptabilité	Walter Barbosa
Commis-réceptionniste	Marlène Lambert
Secrétaire	Nadine Caron
Secrétaire-commis affectée à l'inspection professionnelle	Christianne Trahan

Rapport
DE LA PRÉSIDENTE

La présidente exerce un droit de surveillance générale sur les affaires de l'Ordre, préside les réunions des membres du Bureau et du comité administratif ainsi que les délibérations à l'occasion des assemblées générales et en coordonne les travaux.

Elle est le porte-parole de l'Ordre et est responsable des dossiers à caractère politique.

Le présent rapport annuel, le vingt-cinquième de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*, a été préparé en conformité avec le Code des professions et le Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Voici un sommaire des activités de notre Ordre, accomplies durant l'exercice couvrant la période 1999-2000.

Toutes nos activités découlent de notre planification stratégique arrêtée en 1998. Plusieurs activités nous ont permis d'atteindre des objectifs que nous nous étions fixés. Parmi celles-ci, il y eut la publication d'un carnet de santé dentaire pour les aînés, lequel a été distribué à travers le Québec. Cet outil spécial a grandement favorisé non seulement la promotion de la santé dentaire, mais également celle de notre profession auprès de cette clientèle.

Il y eut également la création d'une banque de références professionnelles, laquelle se distingue par sa façon d'accroître le rayonnement de la profession localement. Elle incite et permet l'implication des hygiénistes dentaires dans leur communauté régionale. L'atteinte de cet objectif se réalise par le biais des interventions et l'animation de séances d'information par les membres auprès des groupes et organismes qui en font la demande à l'Ordre et qui ne sont malheureusement pas desservis par un programme de santé dentaire publique. Déjà, plusieurs projets ont été mis sur pied et ceci grâce à l'intérêt et l'enthousiasme des membres. Il ne faut pas négliger de souligner l'excellente collaboration que nous obtenons des hygiénistes dentaires en santé publique.

Différents groupes de discussions et d'ateliers de travail auxquels a participé l'Ordre ont contribué aux réflexions sur les problématiques vécues au sein de notre système professionnel.

Le 26 novembre 1999, la ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, M^e^ Linda Goupil, présentait aux dirigeants des ordres professionnels réunis lors du colloque soulignant le 25^e^ anniversaire du Code des professions son plan d'action pour la mise à jour du système professionnel. Le plan d'action comporte six projets : quatre d'entre eux concernent l'ensemble du système professionnel, tandis que les deux autres ont une portée sectorielle. Voici un bref résumé de chaque projet :

1^er^ projet : Alléger la réglementation et son processus
Ce projet consistera à réviser le Code des professions ainsi que les différentes obligations réglementaires qu'il comporte dans une perspective d'assouplissement, de simplification et d'adaptation aux nouvelles technologies. Les travaux s'échelonneront sur une période de deux ans.

2^e^ projet : Améliorer le rendement des mécanismes de contrôle : l'inspection et la discipline
Ce projet nécessitera de réviser le fonctionnement des mécanismes d'inspection professionnelle et du processus disciplinaire. Il importe d'assurer une meilleure complémentarité entre l'inspection et la discipline de façon à augmenter l'efficacité des deux mécanismes. Les travaux s'échelonneront sur une période de deux ans.

3^e^ projet : Autoriser de nouveaux modes d'exercice professionnel pour leur permettre des formes modernes de regroupement
Ce projet nécessitera de concevoir des modes d'exercice en société qui permettront de surmonter les obstacles empêchant actuellement les membres des professions québécoises d'opter pour des formes modernes de regroupement. Le préalable de préservation des mécanismes de protection du public devra naturellement être respecté. Les résultats devraient être disponibles dès le printemps 2000.

Rapport
DE LA PRÉSIDENTE

4e projet : Soupeser les bénéfices nets du système professionnel
Ce projet vise à l'identification des paramètres d'analyse permettant l'émergence des avantages socio-économiques nets du système professionnel et le développement d'une méthodologie conduisant à l'élaboration d'un instrument susceptible d'analyser les impacts socio-économiques de nouveaux projets. Les premiers résultats devraient être disponibles un an après le début des travaux.

5e projet : Revoir les champs de pratique des architectes et des ingénieurs tenant compte de leurs nouvelles conditions d'exercice
Ce projet concernant la Loi sur les architectes et la Loi des ingénieurs devrait conduire à une révision de leur champ d'exercice. Les travaux devront être complétés rapidement et se dérouleront sur une période d'un an.

6e projet : Moderniser l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines
Ce projet tentera d'abolir certaines barrières inutiles entre les professions, sans toutefois porter atteinte à la protection du public. Le processus retenu est la consultation des partenaires de la santé et des ordres professionnels pour étudier l'organisation du travail, l'identification des problèmes qui affectent l'organisation des services professionnels en cause et la suggestion des orientations relatives aux domaines d'exercice en regard des réalités actuelles. Compte tenu de l'ampleur des travaux, ceux-ci s'échelonneront sur une période de trois ans.

Voilà le plan d'action tel que présenté par la ministre; l'Ordre continuera de s'impliquer dans cette démarche et de tenir ses membres au courant de l'évolution des travaux annoncés.

Le 14 juillet 1999, j'ai rencontré le Dr Bernard Laporte, dentiste-conseil au M.S.S.S., afin de discuter des dossiers que nous avons en commun. Cette démarche permet d'assurer une compréhension mutuelle et de maintenir l'excellente collaboration vécue à ce jour.

Au cours de l'exercice 1999-2000, nous avons rencontré à plusieurs reprises le président de l'Office des professions du Québec, Me Jean-K. Samson, et la vice-présidente, Mme Sylvie de Grandmont, H.D.. Toutes ces interventions concernaient la réglementation qui encadre la profession d'hygiéniste dentaire afin d'en faire disparaître les aspects désuets et de l'adapter à la réalité du jour et aux besoins de la population. Ces rencontres furent très intéressantes et j'espère qu'elles seront fructueuses. Évidemment, nos membres seront tenus au courant de tout développement en cours d'exercice.

Comme par les années antérieures, l'Ordre a participé aux activités du C.I.Q.. Ainsi, en plus des réunions régulières, l'Ordre a pris part aux forums de la direction générale, de l'inspection professionnelle, des syndics et de la formation. De plus, les délégués de l'Ordre ont assisté au colloque soulignant le 25e anniversaire du Code des professions, tenu le 26 novembre dernier. Cet événement était le fruit d'une collaboration spéciale entre le C.I.Q. et l'O.P.Q..

Les échanges entre l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et l'Ordre des dentistes du Québec se font régulièrement lorsque nous pilotons des dossiers communs.

Au cours de cet exercice, il y eut plusieurs échanges entre l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et l'Association canadienne des hygiénistes dentaires. En collaboration avec l'ACHD, l'OHDQ a distribué une affiche promotionnelle de la profession. Cette dernière fut expédiée à chaque hygiéniste dentaire au cours du mois d'octobre 1999 et plusieurs pharmacies du Québec se sont également associées au projet, soulignant de façon éclatante la semaine de l'hygiène dentaire. De plus, tout comme par le passé, l'ACHD a participé, à titre d'exposant, aux Journées Dentaires du Québec.

Échanges entre l'Ordre et les collèges
Au cours de cet exercice, nous avons rencontré les huit coordonnateurs des collèges offrant le programme de formation en techniques d'hygiène dentaire. Ceux-ci ont profité de l'occasion pour discuter en profondeur et émettre un compte rendu de l'implantation du nouveau programme. Le printemps nous apportera les premiers finissants du nouveau programme de techniques d'hygiène dentaire élaboré par compétences, et ce, dans les collèges de Maisonneuve, F.-X.-Garneau, Édouard-Montpetit et Saint-Hyacinthe. Nous avons convenu que cette rencontre devienne annuelle afin de permettre une communication continue relativement aux sujets d'intérêts communs.

Comités consultatifs
L'OHDQ a participé de nouveau cette année à la rencontre du comité consultatif du collège de Chicoutimi.

Rapport
DE LA PRÉSIDENTE

Tournées des cégeps

La tournée des cégeps demeure une activité importante, et c'est toujours avec plaisir que les représentants de l'OHDQ rencontrent les étudiants de première et de troisième années des programmes de techniques d'hygiène dentaire. Cette rencontre vise à fournir de l'information aux étudiants sur le système professionnel en général et sur les devoirs et obligations de l'hygiéniste dentaire. Je profite de l'occasion pour transmettre nos plus sincères remerciements aux professeurs; sans leur collaboration cette activité essentielle ne pourrait avoir lieu.

À quelques reprises, nous avons rencontré le comité exécutif du comité provincial afin d'élaborer sur certains projets. De plus, j'ai été invitée à participer à leur assemblée annuelle dans le cadre du cinquième colloque provincial en santé dentaire publique. J'ai profité de l'occasion pour faire le lancement officiel de la banque de références professionnelles et pour répondre aux questions des membres présents.

CONCLUSION

Ainsi se termine ma deuxième année à titre de présidente de *l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*. Ce mandat fut encore une fois rempli d'expériences des plus enrichissantes. Parmi celles que j'ai le plus appréciées se trouve la tournée provinciale. Cette dernière me procure le privilège de rencontrer les membres dans leurs régions respectives et d'échanger ainsi plus personnellement tout en répondant à leurs questions et inquiétudes.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les membres de l'équipe du siège social pour qui la profession d'hygiéniste dentaire mérite un énorme respect et qui contribuent par leur travail à son essor constant. Ils font tout en leur pouvoir et ne ménagent aucun effort pour faciliter mon travail. Merci beaucoup ; vous côtoyer est une grande source d'inspiration et de motivation. Je ne me permettrais surtout pas de passer sous silence l'énorme tâche réalisée par notre directrice générale, M^me^ Suzie Prince. En mon nom et en celui des administrateurs de *l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*, je tiens à la remercier très chaleureusement : sa rigueur et vigueur de gestion, son professionnalisme, sa très grande disponibilité, sa précieuse collaboration et son soutien indéfectible facilitent notre travail et favorisent l'excellent climat qui préside aux travaux du conseil d'administration.

Cette année souligne le 25^e^ anniversaire de notre profession ; espérons que nous obtiendrons enfin la reconnaissance de notre profession à titre de professionnels au chapitre de l'éducation et de la prévention en santé dentaire. Je vous assure que nous continuerons de travailler avec acharnement sur tous les dossiers relatifs à notre profession tout en gardant en tête notre mission première qu'est la protection du public. ■

Au cours du dernier exercice, l'OHDQ a rendu hommage à deux de ses partenaires privilégiés qui contribuent depuis cinq ans au développement professionnel des hygiénistes dentaires : la compagnie John O. Butler et Novalab.

Sur la photo et dans l'ordre habituel : M. Éric Henry, coordonnateur des services professionnels, M. Vincent Graton, superviseur chez John O. Butler, M^me^ Johanne Côté, H.D., présidente de l'OHDQ, et M^me^ Linda Watson, représentante pour John O. Butler.

Sur la photo et dans l'ordre habituel : M^me^ Agathe Bergeron, H.D., vice-présidente de l'Ordre, Ms. Denis et Jean Lamothe, propriétaires de NovaLab et M^me^ Johanne Côté, H.D., présidente de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

Rapport
DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

La directrice générale et secrétaire effectue la planification, l'organisation, la direction, la coordination et le contrôle des opérations, activités et services du siège social de l'Ordre. À cet égard, elle assure une utilisation efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières de l'Ordre afin de lui permettre d'accomplir sa mission première : la protection du public. Elle soutient les activités de la présidente, du Bureau des administrateurs, du comité administratif et des différents comités de l'Ordre.

Pour l'exercice s'échelonnant du 1er avril 1999 au 31 mars 2000, les principales activités de l'OHDQ sont les suivantes :

Le Bureau des administrateurs a tenu cinq réunions régulières échelonnées sur sept jours et deux réunions extraordinaires, dont une sous forme de conférence téléphonique.

À l'issue de ces réunions, quelque 180 résolutions ont été adoptées. Ces dernières sont réparties dans les catégories suivantes :

Équivalence de diplôme ou de formation :	29
Délivrance de permis :	26
Radiations du tableau :	0
Administration générale :	67
Affaires des comités :	55
Réglementation :	3

Parmi les résolutions relatives aux affaires des comités, 26 concernaient le comité d'inspection professionnelle. Par ailleurs, le Bureau a approuvé les 33 recommandations du comité, telles que soumises en page 12 du présent rapport annuel.

Le comité administratif s'est réuni à huit reprises dans le cadre de ses réunions régulières.

Au cours de ces rencontres, il a adopté 24 résolutions pour fin d'approbation par le Bureau. Celles-ci portaient sur des recommandations touchant l'administration générale.

GESTION DE RESSOURCES FINANCIÈRES

L'année financière 1999-2000 se solde par un excédent des revenus sur les dépenses de 155 890 $. L'atteinte d'un tel résultat financier relève d'une prouesse, notamment dans un contexte où le nombre d'activités et de projets croît, le financement d'organismes externes à même les fonds de l'OHDQ augmente et le montant de la cotisation demeure le même depuis cinq ans. Les résultats financiers demeurent les témoins les plus éloquents de la gestion d'une organisation, et le bilan de cette année traduit les efforts consentis par les employés du siège social pour réduire les dépenses au strict minimum. Ainsi, cette année encore, nous avons assisté à la multiplication des foyers d'innovation, et ce, pour chacun des services et chaque activité. La rigueur, la productivité, et l'efficacité du personnel de l'OHDQ ont permis de réaliser, une fois de plus cette année, d'importantes économies. La marge de manoeuvre financière que pourra dégager l'OHDQ sera le fondement sur lequel l'Ordre pourra ériger ses prochaines activités. Le surplus dégagé cette année permettra de multiplier dès l'an prochain les activités au bénéfice de la profession et du public. La gestion des ressources financières de l'Ordre est une priorité pour la direction générale et se résume actuellement ainsi: contrôle absolu des dépenses, placements avantageux et forte dose de créativé ! L'analyse comparative (benchmarking) effectuée au cours des derniers mois le confirme de nouveau : parmi les organisations de même taille, l'OHDQ se distingue nettement, notamment à l'égard du faible montant de la cotisation, du peu d'employés de la permanence par rapport au budget et au nombre de membres, de la quantité de projets réalisés et d'activités organisées ainsi que du taux de participation aux activités.

Enfin, afin de connaître en détail la situation financière de l'Ordre, vous êtes invité à consulter les états financiers qui figurent dans le présent rapport.

Rapport

DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RÉGLEMENTATION

Au cours du dernier exercice, le Bureau de l'Ordre a révisé trois règlements, soit le Règlement sur les élections au Bureau, le Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au Bureau et le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de formation pour la délivrance d'un permis.

Les modifications apportées au Règlement sur les élections au Bureau et au Règlement sur la division du territoire du Québec en régions aux fins des élections au Bureau, soumises à l'Office des professions du Québec, ont été approuvées et publiées dans la Gazette officielle du Québec le 5 avril 2000.

La modification du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de formation pour la délivrance d'un permis de l'OHDQ est toujours à l'étude.

ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR

En juillet 1994, les premiers ministres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu d'éliminer ou de réduire les obstacles interprovinciaux à la libre circulation des travailleurs, des biens, des services et des capitaux en signant l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Le chapitre 7 de cet accord traite de la mobilité de la main-d'œuvre et vise à garantir aux travailleurs qualifiés du Canada l'accès aux emplois dans l'ensemble du pays. Soucieux de respecter les dispositions prévues au chapitre 7 de l'ACI, les directeurs généraux des neuf organismes qui réglementent la profession d'hygiéniste dentaire au Canada ont entamé des négociations en janvier 1999. Une deuxième rencontre a eu lieu à Montréal les 1er et 2 novembre 1999 afin de poursuivre les négociations entamées en janvier. Au cours de cette rencontre, les directeurs généraux ont identifié les obstacles à la circulation des hygiénistes dentaires au pays et ont rédigé un projet d'entente. Cette entente devant être ratifiée par toutes les provinces, chaque directeur général avait le mandat de présenter le projet à son bureau de direction. Les administrateurs de l'OHDQ ont analysé le projet au cours de leur quatrième réunion, tenue le 28 janvier 2000. Considérant les exclusions incluses dans le projet pour tenir compte des particularités législatives et réglementaires du Québec, les administrateurs de l'OHDQ se sont prononcés en faveur du projet d'entente pancanadienne déposé. La consultation des différents bureaux de direction à travers le pays se terminera en juin 2000. Nous ne pouvons donc pas d'ores et déjà conclure qu'il y aura entente puisque l'accord de toutes les provinces sur le projet présenté est requis. Les travaux se poursuivront au cours des prochains mois afin qu'une entente soit ratifiée et que des mécanismes d'accommodement soient développés au besoin.

FÉDÉRATION DES REGISTRAIRES EN HYGIÈNE DENTAIRE

Par l'intermédiaire de son secrétaire, l'Ordre participe toujours aux échanges avec les autres ordres professionnels qui contrôlent l'exercice des hygiénistes dentaires au pays, soit les organismes réglementaires en hygiène dentaire de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan.

COURS EN RÉGIONS

Au chapitre de la formation continue, le dernier exercice a été marqué par la tenue du cours en régions offert à Rouyn-Noranda, Chicoutimi, Rimouski, Trois-Rivières, Hull, Sherbrooke, Mirabel, Québec et Montréal, du 11 septembre au 4 décembre 1999. Quelque 976 hygiénistes dentaires ont profité de cet événement pour actualiser leurs connaissances. Les participants ont grandement apprécié l'activité, et je profite de la présente pour souligner le travail remarquable effectué par les employés du siège social et le comité de formation continue et professionnelle dans l'organisation de cette activité.

ATELIER PRATIQUE SUR LE DÉTARTRAGE ULTRASONIQUE

L'OHDQ s'est associé à la société Dentsply Canada pour offrir une deuxième activité de formation continue aux membres au cours de l'exercice 1999-2000. Ainsi, en plus du cours en régions, les hygiénistes dentaires de la province ont eu la possibilité de participer à un atelier pratique sur le détartrage ultrasonique offert à Montréal et à Québec, de janvier à mars 2000. Quatre ateliers ont été présentés, et le cours de trois heures a connu, une fois de plus, un vif succès.

SITE INTERNET

Soulignant avec éclat le mois de la santé dentaire, l'Ordre lançait, le 1er avril 1999, son site Internet. À vocation éducative, ce site regorge de conseils pour toute la population et appuie le travail d'éducation et de sensibilisation des hygiénistes dentaires. Au cours du dernier exercice, l'OHDQ a reçu de nombreux éloges du public et des professionnels du secteur dentaire pour la qualité de l'information que contient son site. Fort populaire et adapté aux besoins d'une clientèle avide de connaissances, ce site fait actuellement l'objet d'un ambitieux programme de mise à jour qui assurera l'évolution de cet outil éducatif et en maintiendra l'achalandage.

Rapport

DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

L'Ordre encourage fortement les hygiénistes dentaires à utiliser les nouvelles technologies et se fait un devoir d'assurer une veille technologique. Les nouvelles technologies bouleversent les façons de faire traditionnelles, et ce, tant au niveau des communications qu'en ce qui concerne les traitements dentaires. Le CEREQ, le laser, la radiologie numérique, les logiciels 3D, la gestion de dossiers informatisée et bientôt la carte à puce sont des outils que l'hygiéniste dentaire doit connaître. Nul doute que l'évolution technologique constitue un défi fort stimulant, et l'OHDQ se fait un devoir d'assurer le développement professionnel des hygiénistes dentaires en cette matière.

CARNET DE SANTÉ DENTAIRE POUR LES AÎNÉS

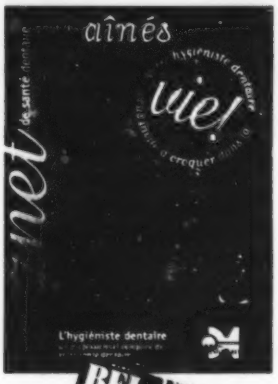

Soucieux d'améliorer la santé buccodentaire lamentable des aînés, l'OHDQ a réalisé un carnet de santé dentaire pour les aînés au cours du dernier exercice. Coloré et abondamment illustré, ce carnet de seize pages traite de différents sujets, dont l'état de santé dentaire des aînés au Québec, l'impact de la santé dentaire sur la santé globale, la plaque dentaire, le tartre, la carie dentaire, les techniques de brossage des dents, l'utilisation de la soie dentaire, les problèmes de dextérité manuelle, les maladies de gencives, le cancer buccal, la perte des dents et ses conséquences, le remplacement de dents, les prothèses dentaires et le soutien offert par les hygiénistes dentaires. La revue *Le Bel Âge* s'est associée à l'OHDQ pour le mois de la santé dentaire et a inséré le carnet dans son édition d'avril 2000. Ainsi, plus de 171 000 exemplaires du carnet de santé dentaire ont été distribués à la population au cours des mois de mars et d'avril 2000, soit 165 000 exemplaires insérés dans le mensuel *Le Bel Âge*, 4 000 exemplaires remis aux hygiénistes dentaires et aux partenaires, et 2 000 exemplaires expédiés aux personnes qui en ont fait la demande à l'OHDQ. Les professionnels du secteur et les aînés ont applaudi le projet, et cet éclatant succès pave la voie à une multitude de projets pour les aînés, qui verront le jour au cours des prochains mois, dont l'activité provinciale d'avril 2001.

MISE À JOUR DU CAHIER ÉDUCATIF

Au cours du dernier exercice, l'OHDQ a mis à jour le cahier éducatif. Cet outil éducatif fort populaire en est maintenant rendu à sa troisième édition. Cette année, une nouvelle section sur le remplacement de dents manquantes et les implants a été ajoutée à la version initiale. La troisième édition à tirage limité de 1 000 exemplaires est disponible depuis avril 2000.

CONCEPTION DE MATÉRIEL ÉDUCATIF POUR LE PUBLIC

Au cours du dernier exercice, l'OHDQ a poursuivi la production d'outils éducatifs pour le public entamée il y a maintenant quatre ans. Ce matériel soutient l'intervention de l'hygiéniste dentaire auprès de la population. Ainsi, cette année, l'OHDQ a conçu le matériel suivant:

- Fiche éducative sur les sucettes d'amusement;
- Fiche éducative sur les tétines;
- Fiche éducative sur l'allaitement;
- Troisième édition du cahier éducatif;
- Carnet de santé dentaire pour les aînés;
- Tablette de référence pour l'hygiéniste dentaire;
- Cartes professionnelles pour l'hygiéniste dentaire.

À ce jour, l'OHDQ a créé quinze fiches éducatives et cinq dépliants traitant de différents sujets, un cahier de jeux pour enfants, des cartes d'éruption des dents, une bande dessinée présentant l'hygiéniste dentaire, un document promotionnel, une affiche-plafond éducative, un carnet de santé dentaire pour les aînés, un répertoire de livres pour enfants traitant des dents, un cahier éducatif, des tablettes de référence et des cartes professionnelles pour les hygiénistes dentaires. Ainsi outillé, l'hygiéniste dentaire peut multiplier ses interventions auprès des différentes clientèles, accroître les connaissances du public eu égard à la santé buccodentaire, offrir à la population jointe un complément d'information de qualité et assurer le rayonnement de sa profession.

DISTRIBUTION DU CAHIER DE JEUX AMIDENT

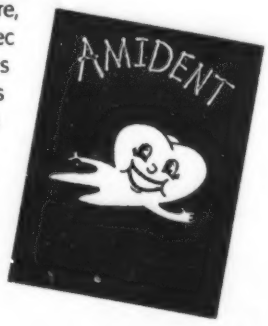

Dans le cadre du mois de la santé dentaire, en avril 2000, l'Ordre, en collaboration avec le comité provincial des hygiénistes dentaires en santé publique et les hygiénistes dentaires oeuvrant dans les différents CLSC de la province, a distribué 2 500 cahiers de jeux Amident aux

professeurs de 4e année des écoles primaires du Québec. Cet outil éducatif conçu par l'Ordre en 1998 permettra de sensibiliser les jeunes des écoles primaires à la santé buccodentaire.

ARTICLES POUR LE MOIS DE LA SANTÉ DENTAIRE

Dans le cadre du mois de la santé dentaire 2000, l'OHDQ a rédigé quatre articles éducatifs qui ont été acheminés à des journaux locaux et à des revues spécialisées en février 2000. Ce type d'activité a pour but de sensibiliser le public à l'importance d'une bonne santé buccodentaire.

ANNUAIRE DES MEMBRES DE L'OHDQ

L'Ordre a produit et expédié à l'automne 1999 l'annuaire des membres 1999-2000 à ses membres et à ses partenaires.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION AU TABLEAU

En vertu des articles 45, 45.1, et 46 du Code des professions du Québec, les formulaires d'inscription au tableau des membres ont été transmis aux membres à la fin du mois de janvier 2000. Cette année, le formulaire d'inscription au tableau a été informatisé, et ce, tant pour les membres francophones qu'anglophones. Chaque membre devait valider l'information puis compléter le formulaire. Cette nouvelle procédure a permis à l'OHDQ de réaliser des économies de temps substantielles en ce qui concerne le traitement des formulaires.

ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au 31 mars 2000, aucun dossier de réclamation n'était sous enquête. Quant aux primes, elles s'établissaient à 8 $ par membre.

ASSURANCE-MÉDICAMENTS

À la suite de l'adoption le 19 juin 1996 de la Loi sur l'assurance-médicaments (loi 33) par le gouvernement du Québec, l'Ordre, par l'intermédiaire d'un courtier, offrait une couverture financièrement plus avantageuse pour ses membres que le régime universel offert par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ). Toutefois, en octobre 1999, la compagnie d'assurances *La Great-West* a avisé l'OHDQ qu'une majoration substantielle des primes était requise. Les administrateurs ont donc analysé rigoureusement le dossier en tenant compte des commentaires reçus et de la hausse des primes prévue, et ce, tant au niveau de *La Great-West* que de la RAMQ. Ainsi, considérant que le régime offert par *La Great-West* enregistrait une hausse des primes de 140 % comparativement aux primes de 1996, il a été convenu que le plan offert par *La Great-West* n'était plus financièrement avantageux pour tous les membres comparativement au régime universel de la RAMQ, bien qu'une hausse de ce dernier était prévue. Par conséquent, les administrateurs ont unanimement convenu d'abolir le régime offert aux membres par *La Great-West* et le courtier *Les Services Financiers Nancy Corriveau inc.*

DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Au cours du dernier exercice, les employés du siège social de l'OHDQ ont poursuivi leur démarche d'amélioration continue. Utilisant le Qualimètre du Mouvement Québécois de la Qualité, le personnel du siège social a entrepris un rigoureux processus d'autoévaluation qui s'accentuera à l'automne 2000, menant éventuellement à une attestation par le Bureau de la qualification de l'Institut Québécois de la Qualité Totale. La volonté des employés du siège social d'atteindre et de maintenir l'excellence dans le domaine du service aux clientèles est toujours aussi vive et les résultats de leurs efforts sont tangibles.

OFFRES D'EMPLOI ET DE SERVICE

Le service de référence de même que celui des offres d'emploi et de service sont maintenant offerts par l'intermédiaire de la revue *L'Explorateur*, du système de messagerie vocale de l'Ordre et de son site Internet. Une nouvelle politique tarifaire pour les employeurs, entrée en vigueur au cours du dernier exercice, a contribué significativement à la popularité du site Internet comme outil de référence pour les employeurs désireux de s'adjoindre les services d'un hygiéniste dentaire.

CONCLUSION

Je ne saurais conclure mon cinquième rapport annuel sans remercier et rendre hommage aux bénévoles et aux employés de l'Ordre, qui effectuent quotidiennement un travail remarquable.

Hommage aux bénévoles oeuvrant au sein des différents comités qui offrent généreusement temps, compétence et talents au plus grand bénéfice de la profession et du public. Sincères remerciements à chacun d'eux pour leur travail qui assure la vitalité de l'Ordre et le développement de la profession. Ils sont les artisans qui façonnent les succès de l'Ordre et ils méritent notre plus profond respect.

Hommage aux employés du siège social, qui assurent quotidiennement l'atteinte des objectifs fixés. L'OHDQ a la chance de compter sur une équipe bien charpentée, laquelle constitue un actif des plus précieux. La solidarité, l'esprit d'équipe, la rigueur, l'efficacité, l'efficience sont les valeurs qui guident cette équipe dynamique. Compétents et dévoués, ils travaillent sans relâche, et je tiens à leur témoigner ma plus profonde reconnaissance et toute ma gratitude pour leur contribution remarquable et l'appui inconditionnel qu'ils m'offrent depuis cinq ans. ■

Rapport
DES COMITÉS

MANDAT DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE
Surveiller l'exercice de la profession par les membres suivant un programme de surveillance générale adopté par le Bureau.

Ainsi, le programme 1999-2000 a été approuvé par le Bureau en janvier 1999 et publié auprès des membres dans le *Mots d'Ordre* de mars 1999 comme suit :

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres en application du programme de surveillance générale déterminé et par enquête particulière de compétence, le cas échéant;

Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres;

Favoriser chez le membre une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'un professionnel et une bonne maîtrise des lois et règlements qui régissent sa profession ;

Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au Bureau, le cas échéant;

Suggérer des outils ou des programmes de formation continue et professionnelle visant à corriger les déficiences observées.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Procéder à la visite de 600 membres répartis dans toute la province selon les critères de sélection établis;

Offrir au membre visité des moyens de comprendre l'importance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public;

Élaborer des programmes de surveillance de façon à ce que chaque membre soit inspecté au moins à tous les cinq ans;

Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;

Développer des outils permettant l'auto-appréciation et le développement professionnel du membre.

Nombre de visites de surveillance générale effectuées depuis 1993

Année	Nombre de visites effectuées
1993-1994	93
1994-1995	302
1995-1996	500
1996-1997	918
1997-1998	655
1998-1999	690
1999-2000	719

Programme de surveillance générale 1999-2000

Région	Nombre de visites
Région 1 :	6
Région 2 :	8
Région 3 :	110
Région 4 :	31
Région 5 :	6
Région 6 :	201
Région 7 :	31
Région 8 :	15
Région 9 :	12
Région 10 :	0
Région 11 :	0
Région 12 :	42
Région 13 :	39
Région 14 :	16
Région 15 :	45
Région 16 :	157
TOTAL	**719**

Rapport
DES COMITÉS

CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES À VISITER

Détenir un permis de port de titre depuis plus de deux ans ;

Effectuer un retour à la profession après une absence de cinq ans ou plus.

MÉTHODE DE SÉLECTION

Par région, selon le code postal.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, 719 visites de vérification professionnelle ont été effectuées. L'objectif prévu de 600 visites a donc été largement dépassé. En effet, à la fin de l'exercice, sept cent dix-neuf (719) états de vérification ont été dressés, ce qui représente 120 % de l'objectif visé.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le comité d'inspection professionnelle a transmis trente-trois recommandations au Bureau. Ces dernières ont été approuvées par le Bureau et se répartissent ainsi :

Trois (3) recommandations concernaient trois (3) membres dont la maîtrise des valeurs requises et de leur influence sur l'exercice de la profession a été démontrée.

Dix (10) recommandations concernaient cent cinquante-deux (152) membres dont la maîtrise des valeurs requises pour l'exercice de la profession a été établie et qui ont démontré une compréhension approfondie des notions abordées.

Dix (10) recommandations concernaient quatre cent quatre-vingt-seize (496) membres dont la maîtrise des valeurs requises pour l'exercice de la profession a été établie.

Dix (10) recommandations concernaient soixante-huit (68) membres qui avaient intégré les valeurs requises pour l'exercice de la profession mais qui nécessitaient un suivi en raison du manque de profondeur et de compréhension des notions abordées.

COMPOSITION DU COMITÉ

Chantale Pinard, H.D., présidente
Guylaine Racine, H.D.
Monique Cardin, H.D.
Manon Boucher, H.D.
Caroline Lavoie, H.D.
Sylvie Lamoureux, H.D., (jusqu'au 28 janvier 2000)
Johanne Bergeron, H.D., (jusqu'au 27 août 1999)
Nathalie Buron, H.D., (jusqu'au 24 mars 2000)

Éric Henry, LL.B., B.A.A., secrétaire du comité
Carolle Bujold, H.D., inspecteur
Denyse Brouillard, H.D., inspecteur

Le mandat du comité des publications est de favoriser le maintien et l'amélioration de la compétence professionnelle des membres de l'OHDQ.

Pour y parvenir, le comité doit voir à :
- la réalisation de la revue *L'Explorateur* comme véhicule d'information à vocation scientifique, selon les règles et normes établies par le Bureau;
- la production de tout autre imprimé;
- la réalisation de tout autre mandat spécifié par le Bureau.

Au cours de l'exercice, le comité des publications a rendu possible la production des quatre numéros de la revue scientifique *L'Explorateur*, publiés en avril, juillet, octobre 1999 et janvier 2000. Les thèmes scientifiques de ces quatre numéros étaient respectivement les dentifrices, les pathologies dentaires, l'hygiéniste dentaire : un professionnel polyvalent, et l'hygiéniste dentaire de l'an 2000.

Outre ces quatre numéros, le comité a conçu trois nouvelles fiches éducatives traitant des sucettes, des tétines et de l'allaitement du bébé. D'autres fiches seront jointes aux prochains numéros de la revue scientifique. Ces fiches d'information sont destinées aux clients et peuvent être reproduites facilement par le professionnel.

Le comité des publications a tenu huit réunions au cours de l'exercice 1999-2000.

COMPOSITION DU COMITÉ

Martine Plante, H.D.
Sara Cavalière, H.D.
Caroline Boudreault, H.D.

PERSONNE-RESSOURCE

Éric Henry, LL.B., B.A.A., secrétaire du comité

Rapport
DES COMITÉS

Le comité de formation continue et professionnelle voit à l'élaboration de programmes permettant aux hygiénistes dentaires d'améliorer et d'actualiser leurs connaissances.

À cette fin, le comité a procédé à la préparation et à la réalisation du cours en régions 1999, lequel a été présenté du 11 septembre au 4 décembre 1999 dans neuf villes du Québec. Les villes hôtes ont été Rouyn-Noranda, Chicoutimi, Rimouski, Trois-Rivières, Hull, Sherbrooke, Mirabel, Québec et Montréal. Le conférencier, M. Régent Beaulieu, a captivé l'attention des participants en présentant les nouvelles technologies en radiologie. Orateur hors pair, il a invité les membres à jeter un regard vers demain et a présenté de nouveaux outils de travail qui modifieront éventuellement les méthodes de travail actuelles. Au total, 976 membres ont participé à l'activité, soit 27,89 % des personnes inscrites au tableau des membres. Cette activité de formation continue a contribué à consolider le leadership des hygiénistes dentaires en matière de nouvelles technologies. L'activité a connu un vif succès, et ce, aussi bien auprès des professionnels oeuvrant en cabinets privés que chez ceux oeuvrant dans les CLSC ou les maisons d'enseignement. À cet effet, le niveau de satisfaction des participants a atteint un sommet, soit 99 %!

Au cours de l'hiver, le CFCP a organisé une nouvelle série d'ateliers pratiques sur le détartrage ultrasonique en collaboration avec la société Dentsply Canada. Deux ateliers ont été offerts à Montréal les 29 janvier et 12 février 2000 et deux autres à Québec les 26 février et 25 mars 2000. Une fois de plus, le nombre maximal de participants a été rapidement atteint, et ce, pour chacune des quatre activités. Les participants ont grandement apprécié la formule et la présentation. Nul doute que le comité répondra à la demande des hygiénistes dentaires et multipliera le nombre d'ateliers pratiques offerts au cours des prochains mois.

Le comité a également collaboré à l'organisation des Journées Dentaires du Québec 1999 et 2000 par l'entremise du représentant délégué au comité organisateur des JDQ.

Enfin, le comité travaille actuellement à la préparation du prochain congrès provincial, qui aura lieu les 20, 21 et 22 octobre 2000 à l'Hôtel Gouverneur de Saint-Hyacinthe. Sous le thème « Cap sur l'avenir : Naviguons vers un nouvel horizon », ce congrès marquera avec éclat le 25e anniversaire de l'Ordre et le 50e anniversaire de la profession au pays. Une croisière enlevante se prépare au cours de laquelle les passagers auront la chance de bénéficier d'un programme scientifique unique. Douze conférences, six ateliers pratiques, une dizaine de tables cliniques et plus de vingt-cinq exposants assureront l'enrichissement professionnel et l'actualisation des connaissances des passagers.

Le comité de formation continue et professionnelle a tenu huit réunions au cours de l'exercice 1999-2000.

COMPOSITION DU COMITÉ
Christiane Lévesque, H.D.
Anne-Marie Shelton, H.D.
Christine Thibault, H.D.

PERSONNE-RESSOURCE
Éric Henry, LL.B., B.A.A., secrétaire du comité

Participation des hygiénistes dentaires aux activités de formation continue depuis 1993

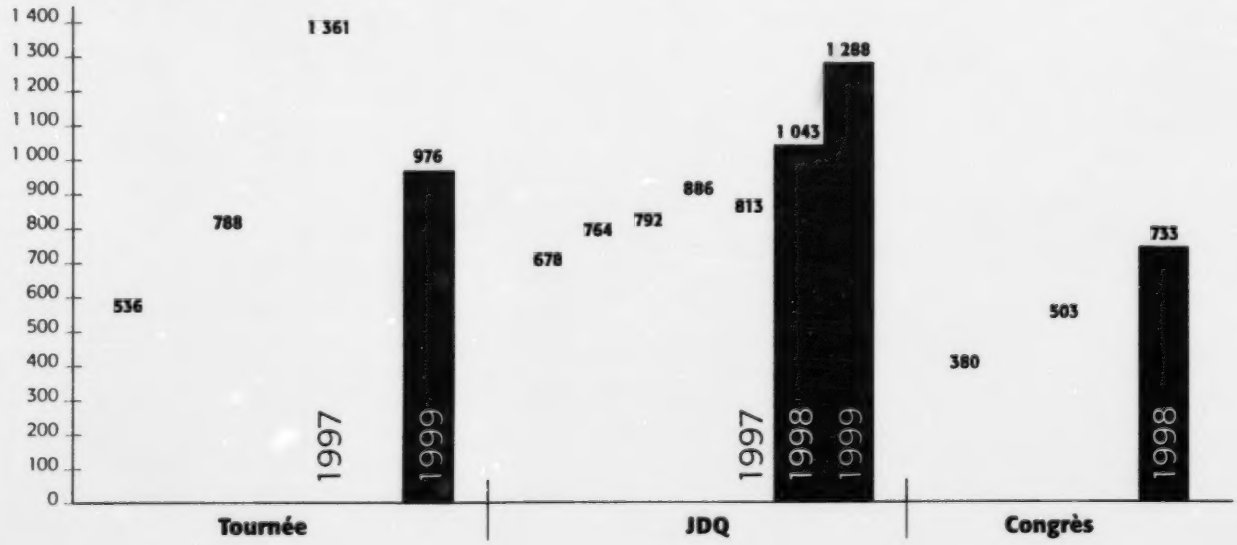

Rapport
DES COMITÉS

Le comité des équivalences a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalence, conformément aux normes réglementaires établies et en vigueur, et de formuler ses recommandations au Bureau.

Au cours de l'exercice, le comité s'est réuni à huit reprises.

Au 1er avril 1999, cinquante-neuf dossiers étaient ouverts. Au cours de l'exercice 1999-2000, le comité a reçu vingt-deux nouvelles demandes d'équivalence de diplôme et de formation et a procédé à trente-cinq fermetures de dossiers. La formation et le diplôme de vingt personnes ont été jugés non équivalents, et huit équivalences de diplôme et de formation ont été reconnues.

Au 31 mars 2000, le comité avait analysé tous les dossiers et trente-neuf dossiers étaient toujours ouverts.

COMPOSITION DU COMITÉ
Jocelyne Long, H.D.
Maryse Quesnel, H.D.

PERSONNE-RESSOURCE
Suzie Prince, M.B.A., Adm. A., directrice générale et secrétaire

En vertu de l'article 116 du Code des professions du Québec, le Comité de discipline a pour mandat de décider de toute plainte formulée à l'encontre d'un membre pour une infraction que ce dernier a commise en regard des dispositions du Code des professions, de la loi constituant son ordre ou des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi.

Au cours de l'exercice, le Comité de discipline a tenu deux réunions.

Une plainte a été déposée devant le comité le 14 mai 1999. Le comité a tenu une audience le 8 juillet 1999 et une audience sur sanction le 26 août 1999. L'intimée a enregistré un plaidoyer de culpabilité en date du 8 juillet 1999 sur le chef d'accusation que comportait la plainte. Le 29 septembre 1999, le comité sanctionnait l'intimée sur le chef de la plainte, et une amende de six cent dollars lui a été imposée.

COMPOSITION DU COMITÉ
Me Johanne Roy, présidente
Louise Bourassa, H.D., membre
Marc Johnson, H.D., membre
Hélène St-Cyr, H.D., membre
Lyne Trottier, H.D., membre
Suzie Prince, M.B.A., Adm.A., secrétaire

En plus d'enquêter sur les plaintes déposées contre les hygiénistes dentaires, le syndic a le pouvoir d'enquêter sur toutes les plaintes logées contre des personnes autres que des hygiénistes dentaires qui poseraient des actes de médecine dentaire délégués aux hygiénistes dentaires. Il a aussi le droit de faire de la conciliation entre les parties impliquées dans un dossier.

Au cours de l'exercice 1999-2000, le syndic a complété le dossier en cours à la fin de l'exercice précédent qui faisait l'objet d'une plainte pénale déposée à la Cour du Québec. L'intimé a plaidé coupable et fut condamné à payer les amendes imposées.

De plus, au cours de l'exercice 1999-2000, sept plaintes ont été déposées au syndic soit :

Quatre dossiers pour pratique illégale ont été ouverts. De ce nombre, trois dossiers ont été fermés. Le quatrième demeure toujours sous enquête.

Deux dossiers pour pratique illégale et usurpation de titre ont été ouverts. Un de ces dossiers a fait l'objet d'une plainte pénale à la Cour du Québec et l'intimé a plaidé coupable et fut condamné à payer les amendes imposées. Le second dossier demeure toujours ouvert.

Un dossier pour actes dérogatoires a été ouvert au cours du dernier exercice. Le dossier a été porté au Comité de discipline et l'intimé a plaidé coupable et fut condamné à payer les amendes imposées.

Aucun dossier pour usurpation de titre n'a été ouvert au cours de l'exercice.

De plus, le syndic s'est assuré que les personnes qui ne s'étaient pas réinscrites au tableau des membres de l'OHDQ au 1er avril 1999 n'exerçaient plus la profession d'hygiéniste dentaire. Il a également vérifié que toutes les personnes qui avaient bénéficié d'un congé de maternité se réinscrivent au tableau des membres de l'Ordre lors de leur retour au travail.

SYNDIC
Louise Hébert, H.D.

SYNDIC ADJOINT
Ginette Garceau, H.D.

Rapport
DES COMITÉS

Le mandat du COSP est de veiller à l'application, à l'adaptation et à la mise à jour du plan stratégique.

Au cours de l'exercice 1999-2000, le comité s'est réuni à huit reprises.

Durant le dernier exercice, l'Ordre a poursuivi la mise en œuvre de son ambitieux plan stratégique 1998-2001. Le comité a coordonné la réalisation des activités prévues dans le plan stratégique et, à cette fin a :

créé une banque de références professionnelles et coordonné la réalisation de projets d'éducation dans la communauté;

mis à jour ses données sur la santé buccodentaire des enfants et des aînés;

consulté les groupes d'aînés et les responsables de certains regroupements d'immigrants;

assuré une veille technologique;

rédigé un mémoire sur le cadre de référence de la profession et effectué une analyse de la situation de travail;

consolidé ses liens avec les groupes de membres;

valorisé l'apport des partenaires privilégiés et rendu un hommage à ces derniers;

procédé à l'inscription des coordonnées de l'OHDQ dans les annuaires téléphoniques de la province;

élaboré les activités provinciales pour les années 2000 et 2001;

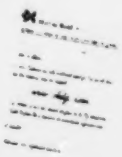

sensibilisé les responsables du marketing de différentes entreprises du secteur dentaire au rôle de référence professionnelle que joue l'hygiéniste dentaire;

produit une troisième édition du cahier éducatif;

coordonné la production de matériel d'identification pour l'hygiéniste dentaire, dont des tablettes de références professionnelles et des cartes professionnelles;

analysé différents documents législatifs;

étoffé l'argumentation de l'Ordre dans différents dossiers politiques et stratégiques.

COMPOSITION DU COMITÉ

Johanne Côté, H.D., présidente
Agathe Bergeron, H.D., vice-présidente
Gisèle Choquette, H.D., trésorière
Isabelle Tanguay, H.D., administratrice
Colette Beauchesne, administratrice nommée
Suzie Prince, M.B.A., Adm.A., directrice générale et secrétaire

En vertu du règlement sur le comité de la formation des hygiénistes dentaires entré en vigueur le 18 septembre 1997, un comité de la formation a été institué au sein de l'OHDQ. Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des hygiénistes dentaires.

Au cours de l'exercice 1999-2000, le comité s'est réuni à deux reprises.

Le processus d'équivalence de diplôme et de formation, le nouveau programme collégial de techniques d'hygiène dentaire, les préalables exigés pour l'admission au programme collégial, la formation des maîtres et le développement de programmes d'études avancées pour les hygiénistes dentaires figurent parmi les sujets étudiés par le comité au cours de l'exercice.

COMPOSITION DU COMITÉ

Marie Corriveau, H.D., représentant l'OHDQ et présidente du comité
Manon Campagna, H.D., représentant l'OHDQ
Maryse Quesnel, H.D., représentant la Fédération des cégeps
Diane Lapointe, H.D., représentant la Fédération des cégeps
Jean-Pierre Fons, représentant le ministère de l'Éducation du Québec
Suzie Prince, M.B.A, Adm.A., secrétaire du comité

Rapport
DES COMITÉS

Le comité des bourses veille à l'application du programme de bourses et exécute tout mandat spécifié par le Bureau à cet effet.

Par son programme de bourses, l'OHDQ désire reconnaître, valoriser et encourager les hygiénistes dentaires qui se dépassent, visent l'excellence et contribuent au rayonnement et au développement de la profession. À cet effet, le programme de bourses est composé des trois volets suivants :

1) **Méritas institutionnel**
Par cette bourse, l'OHDQ honore l'une des meilleures réussites académiques en techniques d'hygiène dentaire au Québec.

2) **Bourse de perfectionnement**
Par cette bourse, l'OHDQ vise à reconnaître les efforts déployés par des hygiénistes dentaires dans le domaine de la recherche ou des études avancées.

3) **Prix du lecteur**
Par l'octroi de cette bourse, l'OHDQ vise à encourager les hygiénistes dentaires à effectuer des recherches et à publier des articles scientifiques dans la revue *L'Explorateur* de l'OHDQ.

Lauréats 1999-2000

Méritas institutionnel

Le comité s'est réuni une seule fois au cours du dernier exercice et a déterminé les huit finalistes pour le Méritas institutionnel par le biais de la compilation des moyennes générales des étudiants au terme de leurs études. Les huit finalistes de l'exercice 1999-2000 sont :

Collège de Chicoutimi :	M^me^ Noémie Pormerleau-Cloutier
Collège F.-X.-Garneau :	M^me^ Caroline Gagnon
Collège de Trois-Rivières :	M^me^ Dominique Martel
Collège de Saint-Hyacinthe :	M. Antoine Robidoux
Collège de Maisonneuve :	M^me^ Geneviève Proulx
	M^me^ Sonia Bordeleau
Collège Édouard-Montpetit :	M^me^ Caroline Leblanc
Collège John-Abbott :	M^me^ Barbara Montési
	M^me^ April Donavan
Collège de l'Outaouais :	M^me^ Julie Sabourin

Le comité a procédé à un tirage au sort parmi ces finalistes afin de déterminer le gagnant. Le hasard a favorisé M^me^ Caroline Gagnon, H.D., diplômée du Collège F.-X.-Garneau. À titre de récipiendaire du Méritas institutionnel pour l'exercice 1999-2000, M^me^ Gagnon a reçu une bourse de 500$, laquelle lui fut remise à Québec, le 28 novembre 1999, dans le cadre de la tournée régionale. Nos plus sincères félicitations à M^me^ Gagnon pour l'obtention de cette distinction.

Bourse de perfectionnement

Il n'y eut aucune demande pour la bourse de perfectionnement durant l'exercice.

Prix du lecteur

Le comité a décerné le Prix du lecteur à M^me^ Christine Thibault, H.D., B.Sc., pour son article « Mise à jour sur les dentifrices » publié dans la revue *L'Explorateur* du mois d'avril 1999. M^me^ Thibault s'est donc mérité un forfait santé d'une valeur de 500$. Félicitations à M^me^ Thibault pour la qualité de son article et les efforts déployés afin d'actualiser les connaissances de ses collègues.

COMPOSITION DU COMITÉ

Johanne Côté, H.D., présidente
Julie Nadeau, H.D., administratrice
Van Vu, H.D., administratrice
Louise Carpentier, administratrice nommée

PERSONNE-RESSOURCE

Suzie Prince, M.B.A., Adm. A., directrice générale et secrétaire

M^me^ Johanne Côté, H.D., présidente de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec remet le Prix du lecteur à M^me^ Christine Thibault, H.D., B.Sc.

M^me^ Johanne Côté, H.D., présidente de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec remet le Méritas institutionnel à M^me^ Caroline Gagnon.

Le comité n'a pas siégé au cours du dernier exercice se terminant au 31 mars 2000.

COMPOSITION DU COMITÉ

Julie Drolet, H.D.
Martine Paré, H.D.
Colette Beauchesne, administratrice nommée
Louise Carpentier, administratrice nommée
Pierre Brazé, administrateur nommé

Rapport
DES COMITÉS

Président(e)
En mai 1999, le mandat d'un an de la présidente venait à échéance. Le mode d'élection à la présidence étant le suffrage des administrateurs élus, les membres du Bureau ont élu par scrutin secret, lors de la réunion du Bureau du 22 mai 1999, M^me^ Johanne Côté, H.D., présidente de l'OHDQ pour l'exercice 1999-2000, et ce, conformément à l'article 64 du Code des professions du Québec.

Administrateurs
Le mandat de cinq administrateurs venait à échéance en mai 1999. Les membres de l'Ordre devaient donc procéder à la présentation de collègues hygiénistes dentaires pour combler un poste dans les régions 05 et 16 (Estrie et Montérégie), un poste dans les régions 01, 09 et 11 (Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), un poste dans les régions 02 et 10 (Saguenay-Lac-Saint-Jean et Nord du Québec), un poste dans les régions 03 et 12 (Québec et Chaudière-Appalaches) et un poste dans la région 04 (Mauricie-Bois-Francs).

À la clôture de la période de mises en candidature, le 7 avril 1999, une hygiéniste dentaire était proposée dans les régions 05 et 16 (Estrie et Montérégie), soit M^me^ Lucie Bonin, une hygiéniste dentaire était proposée dans les régions 02 et 10 (Saguenay-Lac-Saint-Jean et Nord du Québec), soit M^me^ Ghislaine Bergeron, une hygiéniste dentaire était proposée dans les régions 03 et 12 (Québec et Chaudière-Appalaches), soit M^me^ Van Vu et une hygiéniste dentaire était proposée dans la région 04 (Mauricie-Bois-Francs), soit M^me^ Agathe Bergeron. Un seul poste étant disponible dans chacune de ces régions et une seule candidature y ayant été déposée, M^mes^ Lucie Bonin, Ghislaine Bergeron, Van Vu et Agathe Bergeron ont été élues par acclamation, et ce, pour un mandat de trois ans se terminant au printemps 2002.

À la clôture de la période de mises en candidature, un poste était vacant dans les régions 01, 09 et 11 (Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine). Lors de leur réunion du 27 août 1999, les administrateurs du Bureau ont procédé à la nomination de M^me^ Francine Demeules, H.D., pour combler le poste vacant, et ce, conformément à l'article 77 du Code des professions du Québec. Le mandat de Mme Demeules est de trois ans, se terminant au printemps 2002.

Les administrateurs élus jusqu'au prir.temps 2002 lors des élections 1999 sont :

RÉGIONS 05 ET 16	Lucie Bonin, H.D.
RÉGION 04	Agathe Bergeron, H.D.
RÉGIONS 02 ET 10	Ghislaine Bergeron, H.D.
RÉGIONS 03 ET 12	Van Vu, H.D.
RÉGIONS 01,09 ET 11	Francine Demeules, H.D.

SECRÉTAIRE D'ÉLECTION
Suzie Prince, M.B.A., Adm.A.

Montant d'abonnement : 25,00 $ plus taxes

Cégep

Chicoutimi	:	7
Édouard-Montpetit	:	17
François-Xavier-Garneau	:	25
Outaouais	:	21
John Abbott	:	6
Maisonneuve	:	21
Saint-Hyacinthe	:	26
Trois-Rivières	:	14
Autres (Ontario)	:	03
Total :	**:**	**140**

TABLEAU DES MEMBRES

Nombre de membres au 31 mars 1999 :	3 458
Nombre d'inscriptions et de réinscriptions au tableau au cours de l'exercice :	365
Nombre de radiations du tableau au cours de l'exercice, en vertu de l'article 86 l,i :	(258)
Nombre de membres inscrits au 31 mars 2000	3 565

Il est à noter qu'au cours de l'exercice, le Bureau a procédé à la délivrance de deux cent soixante (260) permis, conformément à l'article 40 du Code des professions. Deux permis temporaires ont été délivrés en 1999-2000, et ce, en vertu de l'article 41.

Rapport
DES COMITÉS

Les 3 565 membres en règle que compte l'OHDQ au 31 mars 2000 se répartissent dans les catégories suivantes : 3 560 membres actifs (dont 233 diplômés au cours de l'exercice) et 5 membres à vie.

La grande majorité sont des femmes, au nombre de 3 514, et 51 sont des hommes, ce qui représente 1,43 % des membres.

RÉPARTITION DES MEMBRES

La répartition des membres selon les régions électorales, abstraction faite des 50 membres hors Québec, était :

Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine :	132
Saguenay-Lac-Saint-Jean et Nord-du-Québec :	161
Québec et Chaudière-Appalaches :	538
Mauricie-Bois-Francs :	316
Estrie et Montérégie :	932
Montréal et Laval :	744
Lanaudière et Laurentides :	448
Outaouais et Abitibi-Témiscamingue :	244

La répartition des membres dans chacune des seize régions administratives du Québec était :

Bas-Saint-Laurent (01) :	57
Saguenay-Lac Saint-Jean (02) :	151
Québec (03) :	361
Mauricie-Bois-Francs (04) :	316
Estrie (05) :	109
Montréal (06) :	597
Outaouais (07) :	190
Abitibi-Témiscamingue (08) :	54
Côte-Nord (09) :	48
Nord-du-Québec (10) :	10
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) :	27
Chaudière-Appalaches (12) :	177
Laval (13) :	147
Lanaudière (14) :	214
Laurentides (15) :	234
Montérégie (16) :	823
Hors Québec (99) :	50

Pour l'exercice 1999-2000, les montants de cotisation, selon les catégories, se répartissaient comme suit :

Membres actifs :	245 $ cotisation annuelle
Membres nouvellement diplômés :	122.50 $ (50 % cotisation annuelle)
Membres à vie :	Nil

Toutes taxes applicables étant calculées en sus.
Ces montants étaient payables au plus tard le 31 mars 1999.

Évolution du nombre de membres, de nouveaux diplômés et d'étudiants abonnés au sein de l'OHDQ

Année	Nbre d'hygiénistes dentaires	Nbre nouveaux diplômés	Nbre d'étudiants abonnés
1983-1984	1044		
1984-1985	1185		
1985-1986	1324	123	199
1986-1987	1451	118	224
1987-1988	1445	133	268
1988-1989	1670	102	86
1989-1990	1855	149	140
1990-1991	2100	213	227
1991-1992	2283	194	253
1992-1993	2439	178	269
1993-1994	2595	177	281
1994-1995	2736	212	221
1995-1996	2951	213	168
1996-1997	3105	212	176
1997-1998	3292	251	211
1998-1999	3458	245	146
1999-2000	3565	233	140

Rapport
DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de
l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**

J'ai vérifié le bilan de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** au 31 mars 2000 ainsi que les états des revenus et dépenses, des surplus cumulés et de l'évolution des liquidités de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

François Ménard, c.a.

François Ménard, C.A., CMA, M. Fisc.

Montréal, le 11 mai 2000

Exercice terminé le 31 mars 2000

Cotisations des membres actifs	789 145 $	789 635 $	764 645 $
Cotisations des membres nouveaux diplômés	27 685	28 542	30 013
Abonnements des étudiants	3 500	3 650	3 725
Droits d'admission	12 600	13 050	14 100
Droits de réadmission	33 120	35 880	30 360
Droits d'équivalence	2 250	3 000	2 375
Formation continue	9 700	13 415	72 690
Revenus sur publications	32 965	33 966	22 658
Revenus de placements	45 000	69 604	56 676
Divers	5 150	4 846	10 521
	961 115	995 588	1 007 763
Administration générale (Annexe 1)	544 152 $	470 992 $	492 528 $
Bureau (Annexe 2)	25 490	21 397	16 693
Comité administratif (Annexe 3)	33 450	30 354	30 263
Comité d'inspection professionnelle (Annexe 4)	160 525	141 774	140 746
Comité de formation continue (Annexe 5)	46 850	39 715	100 451
Comité des équivalences (Annexe 6)	1 575	1 057	1 050
Comité des publications (Annexe 7)	81 600	69 787	82 565
Plan stratégique (Annexe 8)	104 250	47 646	90 527
Comité de discipline et syndic (Annexe 9)	9 250	16 976	4 483
	1 007 142	839 698	959 306
(des dépenses sur les revenus)	(46 027) $	155 890 $	48 457 $

Exercice terminé le 31 mars 2000

	Surplus affectés aux immobilisations	Surplus non affectés	2000	1999
Solde au début de l'exercice	15 049 $	845 023 $	860 072 $	811 615 $
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	(7 378)	163 268	155 890	48 457
Investissements en immobilisations	13 247	(13 247)	---	---
Solde à la fin de l'exercice	20 918 $	995 044 $	1 015 962	860 072 $

31 mars 2000

Court terme		
Encaisse	634 394 $	588 129 $
Placements temporaires	1 233 119	1 128 288
Débiteurs	22 633	12 300
Intérêts à recevoir	---	11 689
Frais imputables au prochain exercice	105 534	73 720
	1 995 680	1 814 126
Immobilisations (note 3)	20 918	15 049
	2 016 598 $	1 829 175 $
Court terme		
Créditeurs (note 5)	57 868 $	87 222 $
Revenus perçus d'avance	942 768	881 881
	1 000 636	969 103
Surplus cumulés		
Surplus affectés aux immobilisations	20 918	15 049
Surplus non affectés	995 044	845 023
	1 015 962	860 072
	2 016 598	1 829 175 $

Au nom du conseil d'administration

Administrateurs

Exercice terminé le 31 mars 2000

Excédent des revenus sur les dépenses	155 890 $	48 457 $
Élément hors liquidités		
Amortissement des immobilisations	7 378	30 148
	163 268	78 605
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	(10 333)	(9 325)
Intérêts à recevoir	11 689	2 678
Frais imputables au prochain exercice	(31 814)	24 501
Créditeurs	(29 354)	(41 157)
Revenus perçus d'avance	60 887	50 726
	1 075	27 423
	164 343	106 028
Acquisition d'immobilisations	(13 247)	(2 538)
Augmentation des liquidités	151 096	103 490
Liquidités au début	1 716 417	1 612 927
Liquidités à la fin (note 6)	1 867 513 $	1 716 417 $

31 mars 2000

1. Statut et nature des activités

L'Ordre est constitué en vertu du Code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec.

2. Principales conventions comptables

Placements temporaires

Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de la ligne droite aux taux suivants:

	Taux
Mobilier de bureau et équipement	10 %
Micro-ordinateur	33 %

Reconnaissance des revenus

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus perçus d'avance.

3. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Valeur comptable
Mobilier de bureau et équipement	42 913 $	32 352 $	10 561 $	14 379 $
Micro-ordinateur	95 198	84 841	10 357	670
	138 111 $	117 193 $	20 918	15 049 $

4. Emprunt de banque

L'Ordre dispose d'une marge de crédit de 50 000 $. Tout emprunt bancaire relatif à cette marge de crédit est garanti par un transport général des créances.

5. Créditeurs

Créanciers	7 151 $	23 707 $
Déductions à la source	28 238	8 355
Frais courus	3 648	7 110
Salaires courus	18 831	48 050
	57 868	87 222 $

6. Composition des liquidités

Encaisse	634 394 $	588 129 $
Placements temporaires	1 233 119	1 128 288
	1 867 513	1 716 417 $

7. Engagements contractuels

L'Ordre s'est engagé par contrat de bail de 64 mois depuis le 1er mai 1998. Le loyer global minimum à payer suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres se chiffre à 239 117 $. Le solde de l'engagement au 31 mars 2000 s'établit à 169 033 $. Les paiements à effectuer au cours des quatre (4) prochains exercices sont les suivants: 2001 - 49 473 $; 2002 - 49 473 $; 2003 - 49 473 $; 2004 - 20 614 $

Exercice terminé le 31 mars 2000

	Budget	Réel	Réel
Administration générale			
Salaires et avantages sociaux	291 802 $	249 869 $	253 244 $
Assurances générales et taxes	9 050	9 225	9 131
Assurance responsabilité	31 500	30 633	29 805
Abonnements	2 000	1 928	1 045
Conseil interprofessionnel du Québec	13 500	12 680	12 400
Cotisations et affiliations	600	320	29
Entretien et réparations - équipements	4 000	1 101	1 911
Formation de personnel	5 000	3 222	4 446
Fournitures de bureau et papeterie	4 600	3 508	4 650
Frais d'imprimerie et photocopies	17 000	8 001	19 188
Frais de déplacements, de séjours et de représentation	3 800	2 414	2 451
Frais divers	2 000	1 574	2 075
Frais de poste et messagerie	14 000	11 357	10 403
Logiciel et fournitures informatique	10 000	10 993	3 055
Intérêts et frais bancaires	5 500	4 283	7 059
Location d'équipements	9 000	8 160	8 271
Loyer et frais incidents	49 500	49 472	32 137
Rapport annuel	11 100	11 096	10 572
Services professionnels	29 000	24 295	30 572
Téléphone et service téléphonique	12 000	10 283	10 736
Amortissement des immobilisations	---	7 378	30 148
Acquisition d'immobilisations	10 000	---	---
Agrément dentaire	9 200	9 200	9 200
	544 152 $	470 922 $	492 528 $
Bureau			
Honoraires de présence	9 690 $	7 518 $	7 397 $
Frais de déplacement	12 000	11 166	5 635
Frais de garderie	800	395	770
Frais de repas	1 750	1 683	1 296
Conférences téléphoniques	500	236	1 128
Divers	750	399	467
	25 490 $	21 397 $	16 693 $
Comité administratif			
Salaire de la présidente	26 000 $	26 556 $	23 757 $
Déplacement et représentation	4 000	1 284	4 290
Honoraires de présence	2 000	950	1 090
Frais de déplacement du comité	1 000	884	720
Frais de garderie	200	140	190
Frais de repas	---	23	---
Conférences téléphoniques	250	517	216
	33 450 $	30 354 $	30 263 $
Comité d'inspection professionnelle			
Honoraires des inspecteurs	118 675 $	109 431 $	103 862 $
Honoraires du comité	4 000	2 250	4 000
Frais de déplacement	29 000	23 393	23 766
Poste et messagerie	7 000	5 588	6 675
Divers	1 850	1 112	2 443
	160 525 $	141 774 $	140 746 $

Exercice terminé le 31 mars 2000

	Budget	Réel	Réel
Comité de formation continue			
Honoraires du comité	2 700 $	2 115 $	1 148 $
Tournée de formation continue	36 250	30 673	3 061
Congrès	---	---	95 431
Divers	500	---	---
Frais de déplacement	7 100	6 893	786
Poste et messagerie	300	34	25
	46 850 $	39 715 $	100 451 $
Comité des équivalences			
Honoraires du comité	1 500 $	1 050 $	1 050 $
Divers	75	7	---
	1 575 $	1 057 $	1 050 $
Comité des publications			
Honoraires du comité	2 700 $	950 $	1 050 $
Divers	900	390	558
L'Explorateur			
Frais de production	50 000	47 497	52 194
Frais de poste	12 800	9 089	11 577
Honoraires des pigistes	200	84	---
Mots d'Ordre			
Frais de production	8 000	5 627	7 211
Frais de poste	7 000	6 150	9 975
	81 600 $	69 787 $	82 565 $
Plan stratégique			
Honoraires du comité	1 250 $	241 $	4 368 $
Honoraires professionnels	14 500	3 500	---
Frais de déplacement - tournée Cégeps	3 500	2 144	3 248
Imprimerie	8 000	6 016	1 380
Projet - Code des professions et formation	3 000	2 221	2 440
Projet - épinglettes	2 500	2 042	1 814
Projet - annuaire	10 500	10 492	13 694
Projet - annonce	2 000	---	2 868
Projet - document promotionnel	2 000	---	2 205
Projet - informatique	25 000	---	---
Projet - autres	32 000	20 990	58 510
	104 250 $	47 646 $	90 527 $
Comité de discipline et syndic			
Honoraires du comité	3 000 $	3 400 $	2 050 $
Frais de déplacement	700	946	274
Honoraires professionnels	5 000	12 393	2 063
Divers	550	237	96
	9 250 $	16 976 $	4 483 $